



**BUREAU ZONAL
RHONE-ALPES-AUVERGNE**
SYNDICAT NATIONAL ALLIANCE
DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS,
TECHNIQUES, SCIENTIFIQUES ET
INFIRMIERS.
256, Rue Francis de Préssensé
69100 VILLEURBANNE
Tél. : 07 77 60 80 19

VILLEURBANNE, le 26 Novembre 2013

DECLARATION PREALABLE A LA CAPR DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DU 29 NOVEMBRE 2013

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La CAP qui nous réunit aujourd'hui traite les réductions d'anciennetés des personnels administratifs de catégorie C.

Nous commencerons cette déclaration en reprenant le premier paragraphe de la charte du dialogue social dans le cadre fixé par la loi du 5 juillet relative à la rénovation du dialogue social : *« La qualité du dialogue social au sein d'une organisation constitue aujourd'hui l'un des critères essentiels d'évaluation de son bon fonctionnement. L'échange et le débat avec les représentants du personnel sont parties intégrantes d'une gestion moderne des ressources humaines. »*

Nous constatons avec regret la déficience du dialogue social :

- des documents adressés trop tardivement empêchant tout travail préalable sérieux.
- des convocations à des réunions dans des délais inacceptables.
- des créneaux horaires en parfaite inadéquation avec les disponibilités des représentants siégeant en CAPL.

Le SNAPATSI en qualité de syndicat responsable, force de propositions et représentatif au niveau national et régional, tient à réaffirmer son attachement à la qualité du dialogue social qui est rappelons-le une volonté gouvernementale.

Nous demandons que cette déclaration soit annexée au procès-verbal de cette instance.

Les représentants du personnel.